

"Vaut le détour !" les grands sites

Aménagement des sites



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

2.8 - Intégrer la notion de capacité d'accueil dans l'élaboration du plan de gestion du site

mise à jour: 01/01/1999

[Etapas d'élaboration d'un plan de gestion](#)

Une réflexion sur la capacité d'accueil est particulièrement indiquée dans les études préalables à la réhabilitation d'un grand site.

Elle a alors deux intérêts majeurs :

- de réfléchir très en amont à la stratégie d'accueil des visiteurs sur le site et à sa gestion future, de rechercher des réponses en termes de gestion et pas uniquement en termes d'aménagement
- de fonder les éléments de programmation de la réhabilitation, tels que la taille des parkings et des éléments d'accueil, le schéma des circulations dans le site et à ses abords, etc.

La gestion de l'accueil du public dans les zones protégées: la démarche de la Countryside Commission

La Countryside Commission britannique suggère aux responsables des sites de compléter les enseignements apportés par la « carrying capacity », par une réflexion sur « les limites du changement acceptable » (The limits of acceptable change, la LAC).

Il s'agit, lors de l'établissement d'un plan de gestion, de déterminer :

- ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas du point de vue écologique et de l'accueil du public
- une comparaison de l'existant avec la situation souhaitée
- une stratégie pour prévenir les situations inacceptables
- un suivi et une évaluation de la gestion.

La première étape d'élaboration d'un plan de gestion, l'étape du diagnostic

est consacrée à l'analyse du site et du patrimoine concerné. Elle sera l'occasion de mettre en évidence son image et son identité, l'histoire du tourisme dans le site, sa place dans le tourisme régional et ses spécificités par rapport aux autres grands sites. Elle comportera une analyse des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la fréquentation, en insistant sur les variations de la fréquentation dans le temps (suivant les saisons, les jours de la semaine, les heures de la journée...) et dans l'espace (comportement et déplacements des visiteurs dans le site).

La seconde étape, est l'étape d'évaluation

du site et du patrimoine concerné : évaluation des qualités, degré de rareté et de sensibilité, permettant de hiérarchiser les risques et les priorités de conservation et de gestion. Concernant les aspects particuliers relatifs à la capacité d'accueil, on procédera à un diagnostic des dysfonctionnements dans la fonction d'accueil des visiteurs : dégradations, plaintes des visiteurs et des riverains, incidents de gestion. Le volet particulièrement important de cette étape vise à sélectionner les critères pertinents au regard desquels la capacité d'accueil dans le site devra être évaluée : critères physiques, écologiques, psychologiques (au sens où on l'a défini plus haut), acceptation locale ... Ces

Dans la démarche LAC, tout le processus implique les partenaires du site : propriétaires, habitants de proximité, scientifiques, visiteurs, autres organismes concernés, etc.

G. Stankey, Stephen MacCool, Managing tourism and recreation in protected areas : prerequisites, principes, strategies, 1993.

Mais cette réflexion peut également intervenir à tout moment de la vie d'un site, en période de crise ou au contraire de stabilité, dans une approche de prévention des risques liés à la sur-fréquentation d'un site.

L'élaboration des plans de gestion de sites est bien évidemment un moment propice pour engager un travail sur la capacité d'accueil.

L'Aten a élaboré des outils méthodologiques à l'usage des responsables d'espaces protégés (13), auxquels on se reportera.

S'agissant de sites confrontés à des problèmes de fréquentation, une réflexion propre à la capacité d'accueil peut utilement s'insérer à chaque étape-clé de l'élaboration d'un plan de gestion, comme le montre le tableau ci-dessous.

critères pourront être modulés en fonction de sous-espaces plus ou moins fragiles ou des moments de l'année où le site est plus ou moins exposé.

Elle s'achèvera par la fixation des seuils-repères permettant au gestionnaire de cerner les limites au delà desquelles il y a risque : « au delà de X visiteurs par an (ou par jour, ou en instantané, etc ...), les conditions de préservation du site sont menacées, les conditions d'accueil doivent être revues, les conditions de gestion ne sont plus adaptées... ».

La troisième étape, celle de la définition de la stratégie et des objectifs de gestion, aboutira, entre autres thèmes, à la formalisation de la politique d'accueil du public : objectifs, choix de positionnement du site par rapport à son environnement touristique, dispositifs d'accueil, messages au public ...

Seront précisés les modes de régulation adaptés au site et aux objectifs retenus.

Les deux dernières phases d'élaboration d'un plan de gestion, relatives au programme d'action et à aux modalités d'évaluation, préciseront les moyens à mobiliser pour assurer l'accueil maîtrisé du public sur le site, respecter les seuils de capacité retenus, éventuellement les ajuster, et en évaluer les effets.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, cette réflexion devra être menée en concertation avec les acteurs locaux.

Étapes d'élaboration d'un plan de gestion	Aspects particuliers relatifs à la capacité d'accueil
<p>ANALYSE DU SITE ET DU PATRIMOINE</p>	<p>Le site et son environnement : son histoire, l'histoire du tourisme dans le site, son image, son identité, sa place dans la région et parmi les autres grands</p> <p>Les visiteurs : indicateurs quantitatifs de la fréquentation: évolution, saisonnalité, pointes, journées types, indicateurs qualitatifs : profils, attentes, satisfaction ... analyse des comportements des visiteurs dans le site.</p>
<p>ÉVALUATION DU SITE ET DU PATRIMOINE</p>	<p>Diagnostic en groupe multi-acteurs des dysfonctionnements relatifs à l'accueil dans le site : dégradations, plaintes des visiteurs, plaintes des riverains, incidents de gestion ...</p> <p>Hiérarchisation des facteurs d'intérêt du site :</p>

	<p>paysage, milieux, vestiges, éléments d'histoire ...</p> <p>Discussion et évaluation en groupe multi-acteurs des critères de capacité d'accueil : capacité physique, écologique, patrimoniale, psychologique, locale, etc. hiérarchisation des espaces plus ou moins sensibles à la fréquentation hiérarchisation des moments de l'année où le site est plus ou moins fragile fixation des seuils-repères : annuels, journaliers, instantanés</p>
DÉFINITION DE LA STRATÉGIE ET DES OBJECTIFS DE GESTION	<p>Formalisation de la politique d'accueil du public et de valorisation du patrimoine : objectifs, lien préservation/valorisation, quelle « expérience » veut-on offrir au visiteur, positionnement du site par rapport à son environnement touristique ...</p> <p>Définition des modes de régulation des flux adaptés au site : aménagement, gestion, tarification, communication ...</p>
PROGRAMME D' ACTIONS ET MOYENS	<p>Mise en oeuvre de la politique d'accueil du public : volets, phasage</p> <p>Moyens : financement de l'accueil du public, part de ressources propres et autres sources ...</p> <p>Inclure : les moyens de suivi des indicateurs et de révision des seuils et moyens de gestion les moyens de communication sur le site et d'information du public</p>
ÉVALUATION DES RÉSULTATS	<p>Bilan à réaliser du point de vue de la conservation du site, des visiteurs, de l'insertion locale du projet : bilan par rapport aux moyens employés bilan par rapport aux objectifs initiaux</p>

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB